

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-69

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 37

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« À peine de nullité de la procédure, cet avis doit être accompagné de la charte des droits et obligations du contribuable vérifié, laquelle est remise au contribuable en version imprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les artisans, commerçants et patrons des TPE, PME et PMI sont parfois faiblement équipés en internet et plus généralement en bureautique .

Ils ont donc mieux à faire que de gâcher des cartouches d'encre pour imprimer une charte que l'administration des finances possède déjà en stock, et qu'elle peut faire réimprimer à des couts très compétitifs .